Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 112 (1986)
Heft: 26

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Concours

Organisateur	Sujet CP : concours de projet CI : concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS Nº Page
Dép. fédéral de l'intérieur, Office fédéral des constructions	Immeuble pour l'enseignement et la recherche, EPFZ, Leonhardstrasse, Zurich CI	Architectes domiciliés ou établis depuis le 1er janvier 1985 dans le canton de Zurich ou ressortissants de ce canton	19 déc. 86 (21 juil. – 26 sept. 86)	
Commune bourgeoise, Saint-Gall	Lotissement Achslengut, Saint-Gall, CP	Architectes domiciliés ou établis en ville de Saint-Gall avant le 1er juillet 1985 ou bourgeois de cette ville	19 déc. 86 (11 août-5 sept. 86)	
Ville de Lancy/GE	Liaison architecturale entre les quartiers du Bachet-de-Pesay et des Palettes, au Grand-Lancy, CI	Architectes établis dans le canton de Genève avant le 1er janvier 1986	30 janv. 87 (1er sept. 86)	13/86 p. B 54
Gouvernement de la Principauté du Liechtenstein, commune de Vaduz	Aménagement du quartier du gouvernement, PI	Professionnels établis ou domiciliés au moins depuis le 1er janvier 1985 au Liechtenstein ou ressortissant de la Principauté	30 janv. 87 (19 sept. 86)	
Municipalité de Liestal/BL	Réaménagement de la rue de l'Hôtel-de-Ville, CP	Ingénieurs, planificateurs, architectes et paysagistes domiciliés ou établis en Suisse nord-occidentale (BL, BS, districts AG, SO et BE avoisinants) ainsi que les ressortissants de Bâle-Campagne	2 fév. 87 (23 juin 86)	
Ville de Bienne	Home pour malades chroniques, chemin de Cerlier, Bienne, CP	Indépendants établis ou domiciliés avant le 1er janvier 1981 dans les districts de Bienne, Büren, Courtelary, Cerlier, Moutier, La Neuveville, Soleure, Lebern/SO ou Neuchâtel	23 fév. 87 (30 sept. 86)	
Ville de Genève	Aménagement de la Plaine de Plainpalais, CP	Architectes, arch. paysagistes, étudiants EAUG, EPF, EIG ou Techn. Lullier, domiciliés dans le canton depuis le 1er janvier 1985, ainsi qu'archit. ou étudiant originaire du canton de Genève	27 fév. 87 (28 nov. 86)	23/86 p. B 98
Société immobilière de l'arrondissement scolaire de Coppet SA et commune de Coppet/VD	Collège secondaire intercommunal et centre sportif communal, CP	Arch. reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1er janvier 1986 et arch. vaudois établis hors du canton et répondant aux critères de reconnaissance	31 mars 87 (5 déc. 86)	suit
Département des travaux publics de la République et canton de Neuchâtel	Nouveau Musée cantonal d'archéologie et centre de recherche, Hauterive-Champréveyres (NE), CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton depuis le 1er janvier 1986 et inscrits au Registre neuchâtelois, architectes neuchâtelois domiciliés en Suisse, REG A ou B. En outre, 8 bureaux invités	10 avril 87 (31 janv. 87)	23/86 p. B 98
Commune de Nidau et chemin de fer Bienne-Täuffelen-Anet (BTI)	Aménagement du quartier de la gare à Nidau, CP	Architectes établis ou domiciliés dans les districts de Nidau ou de Bienne	30 avril 87 **nouveau : (27 oct. 86)**	
Communauté de l'Ecole secondaire, Porrentruy/JU	Ecole secondaire à Porrentruy, CP	Arch. inscrits au Registre cantonal des bureaux d'architectes, arch. jurassiens d'origine établis en Suisse, dipl. Hautes Ecoles ou Reg. A, étudiants jurassiens en 4e année d'études des Hautes Ecoles	30 avril 87 (30 nov. 86)	suit
Groupe spécialisé pour l'aménagement du territoire et l'environnement de la SIA	Quel avenir pour l'aménagement du territoire et l'environnement ? CI	Jeunes gens nés à partir de 1958, intéressés à l'aménagement du territoire, en cours de formation professionnelle dans ce domaine ou pratiquant déjà cette discipline	30 avril 87	23/86 p. B 98

Carnet des concours

Collège secondaire intercommunal et centre sportif communal, Coppet

Ouverture

La Société immobilière de l'arrondissement de Coppet SA (ARSCO) et la commune de Coppet organisent un concours de projets (selon art. 6 du règlement SIA 152) pour la réalisation d'un collège secondaire intercommunal et d'un centre sportif communal dans le secteur dit des « Rojalets », sur territoire de la commune de Coppet.

Ce concours est ouvert aux architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis sur le territoire du canton de Vaud avant le 1er janvier 1986, et aux architectes vaudois établis hors du canton et répondant aux critères de reconnaissance du Conseil d'Etat.

Une somme de Fr. 100 000.– est mise à disposition du jury pour l'attribution de 7 à 9 prix. En outre, une somme de Fr. 10 000.– est réservée pour d'éventuels achats.

Jury

H. Paccaud, syndic de Coppet (président); H. Glatz, syndic de Crans-près-Céligny; H. Vittoz, conseillère municipale, Commugny; J.-Cl. Christen, architecte, Gland; A. Galfetti, architecte, Bellinzone; R. Vittone, architecte, Vuarrens; R. Willomet, architecte au Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, Lausanne.

Suppléants: F. Meylan, conseiller municipal, Mies; F. Bernasconi, architecte-urbaniste, Lausanne. Experts: M. Cardinaux, représentant le bureau des constructions scolaires et des bâtiments, DIPC; J.-Cl. Oulevey, directeur des écoles, Coppet.

Les documents de base seront envoyés aux concurrents dès le 5 décembre 1987.

Les questions et demandes de renseignements peuvent être transmises pour les concurrents inscrits jusqu'au 9 janvier 1987.

La remise des projets est fixée au 31 mars 1987.

Industrie et technique

Industrie automobile: grosse commande à une usine genevoise

Honeywell Lucifer, à Genève, vient de recevoir de Bendix Electronics Corp., à Toulouse, une commande portant sur la livraison d'une valve proportionnelle pour contrôler la pression dans une nouvelle génération de transmissions automatiques à meilleur rendement.

Le contrat concerne un volume de quelque 25 millions de francs suisses. La valve, fonctionnant selon des principes numériques et gérée électroniquement, est une valve pilote qui contrôle la valve hydraulique principale d'une boîte automatique à quatre rapports. Elle aide à économiser le carburant, à rendre le transport plus confortable et à augmenter la fiabilité et la durée de vie de la transmission.

Recherche et industrie

Les étudiants de l'EPFL à l'approche de l'an 2000

Les étudiants de la Junior Entreprise de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne ont organisé les 6 et 7 novembre 1986 un forum placé sous le thème des relations entre la recherche et l'industrie. La recherche fondamentale ou appliquée est une arme indiscutable pour gagner les vives batailles technologiques et économiques que se livrent le vieux continent et le reste du monde. Au centre de cet enjeu, les futurs ingénieurs se préoccupent de cette évolution et ont entendu, sur ce sujet, trois conférenciers, venus de trois pays différents: M. Jack Beattie, directeur scientifique du Science and Engineering Research Council de 1978 à 1980, M. Franco Donati, directeur d'Invertomatic SA, membre du Conseil des EPF et Hubert Curien, ministre français de la Recherche et de la Technologie de 1984 à 1986. L'attitude du Gouvernement anglais à l'égard de la recherche et du développement, celle du grand public après Challenger et Chernobyl, le défi international lancé aux PME et à l'EPFL, les interactions de la recherche et de la technologie dans l'espace ont été les principaux sujets abordés.

Ce forum 1986, résolument tourné vers l'avenir, a attiré près de 700 participants et des dizaines d'industries ont profité de cette occasion pour rencontrer les futurs ingénieurs.

Les fibres de carbone remplacent tendons et ligaments

On emploie de plus en plus les fibres de carbone comme implants chirurgicaux. Elles ont le grand avantage de ne pas perdre leur élasticité en se fatiguant, au contraire des ligaments métalliques. Comme les fibres de carbone ne provoquent aucune sorte d'irritation dans l'organisme, la chirurgie les utilise en remplacement de ligaments souples ou de tissus mous. Mais des fibres synthétiques biologiquement tolérées sont également utilisées comme succédanés de tissus durs, sous forme de plaques ou de tiges. Ils servent à la reconstitution de tendons et d'articulations chez l'homme ou l'animal (chiens, chevaux).

La fibre de carbone sert de tuteur aux nouvelles cellules du corps, de sorte que les fibres intégrées sont bientôt remplacées par le tissu naturel. Lors de graves blessures, les fibres de carbone peuvent être employées pour ressouder un tendon ou relier entre eux des tendons déchirés.

Toutefois, cette substance ne se prête pas à n'importe quel type d'implant, car elle a l'inconvénient de demeurer dans le tissu. Aussi cherche-t-on à développer des matériaux qui restent dans l'organisme jusqu'à ce que les nouveaux tissus se forment mais qui puissent être ensuite résorbés par ces tissus, de façon à éviter tout phénomène de rejet.

Dans les cas de fractures osseuses, lorsqu'on ne peut appliquer des plaques métalliques, les plaques en résine synthétique renforcées de fibres de carbone s'avèrent irremplaçables. De plus, elles stimulent la guérison du fait de leur élasticité.

La fraise dentaire reléguée aux oubliettes

Le slogan publicitaire: « Maman, maman, il n'a pas dû fraiser » deviendra bientôt une réalité en matière de soins dentaires. La firme américaine National Dental Products à New Brunswick (New Jersey) vient de développer une solution chimique saline d'acide butyrique aminé N-chloralpha destinée à nettoyer les caries.

Ainsi les moyens anesthésiants, seringue et fraise, appartiendront bientôt au passé. La nouvelle arme miracle contre les caries s'applique de la façon suivante: après ouverture de la cavité, le dentiste la remplit de la solution chimique chaude et abrase, au moyen d'un fuseau à air comprimé, la paroi évidée de la dent. En l'espace de vingt secondes, la solution chimique commence à dissoudre la carie, qui consiste en dentine décalcifiée et enzymes bactérielles en décomposition. Nettoyage et obturation ne prennent pas plus de cinq minutes.

La solution chimique n'attaque ni l'émail ni la dentine quand ils sont en bonne santé; elle est non toxique et inoffensive pour les tissus.

La première centrale électrique éolienne reliée au réseau

L'électricité provenant de la force du vent est maintenant une réalité dans l'approvisionnement norvégien courant. Le moulin installé sur la petite île de Frøya, au large des côtes du centre de la Norvège, fournit 55 kW aux habitants lorsque le vent est suffisant. Ce qui couvre parfaitement les besoins de 12 à 15 familles. La préparation, l'achat et la mise en place du moulin à vent, fabriqué au Danemark, ont coûté environ 855 000 francs.

L'emplacement du moulin a été soigneusement étudié. Les vents à l'endroit choisi sont parfaits pour les essais qui vont être réalisés. Les sociétés engagées dans ce projet veulent étudier si de tels moulins pourraient être rentables dans d'autres endroits. Le directeur de la centrale de distribution locale pense que la force du vent pourrait être suffisante pour répondre aux besoins de beaucoup de petites collectivités locales isolées.

L'énergie du vent ne saurait toutefois être jamais la source principale d'électricité en Norvège. Annuellement le moulin de Frøya ne pourra fournir qu'environ 130 000 kWh, soit une petite fraction des besoins de la collectivité locale. Le vent pourrait, cependant, être un complément à l'énergie hydro-électrique et aux différents types de générateurs.

Toute une série d'essais est actuellement réalisée avec le moulin de Frøya, en collaboration avec divers instituts de recherche. Il pourrait être déplacé pour l'étude de son comportement. Si les essais donnent des résultats positifs, un plus grand nombre de moulins de dimensions supérieures pourraient bien être utilisés pour contribuer à la production électrique norvégienne.

Le Centre de formation de l'ASMC fait peau neuve

L'Association suisse des maîtres-couvreurs (ASMC) a inauguré récemment son centre de formation modernisé et agrandi. Les travaux, qui ont duré environ huit mois, ont coûté 1,5 million de francs.

Le Centre de formation de l'ASMC à Uzwil fait office d'école professionnelle centralisée et de centre d'instruction pour tous les couvreurs et les apprentis couvreurs de Suisse. L'augmentation du nombre des apprentis et des besoins au niveau de la formation continue ont entraîné une pénurie de locaux toujours plus importante, de telle sorte que la rénovation et l'agrandissement du centre étaient devenus une nécessité.

Eaux suisses outre-Atlantique

Pour la première fois, l'entreprise suisse Sources Minérales Henniez SA a envoyé, en mai dernier, ses eaux minérales outre-Atlantique. En effet, non contente d'être depuis longtemps déjà le numéro un des eaux minérales en Suisse, elle se lance à la conquête du marché américain! C'est ainsi que les Américains peuvent se désaltérer d'eaux minérales suisses naturelles et gazeuses. Les livraisons, on l'imagine aisément, ne sont pas faciles à effectuer. Elles se font par containers dont chacun peut contenir soit 38 016 bouteilles (25 cl), soit 12 672 (75 cl), soit encore 9360 (1,5 l). Une innovation qui en dit long sur les intentions de la société.

Parallèlement à cette grande première, Sources Minérales Henniez SA était en fête en mai dernier pour marquer l'inauguration de toute une gamme de nouvelles machines ultramodernes permettant de faire face aux exigences sans cesse croissantes de la clientèle.